



**Direction Générale des
Services**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

DBMGP-Service Affaires Financières

Affaire suivie par : Catherine Douchet
Poste: 71 62

2012-CG-2-3522

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 13 avril 2012

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
COLLÈGE LES NÉNUPHARS A BRÉVAL
TRAVAUX DE RÉHABILITATION**

Politique sectorielle : **enseignement**
Secteur d'intervention : **enseignement du 2nd degré**
Programme : **Plan Pluriannuel Collèges
(2009-2016)**

	2007P013E01 (APD)	
	AP	CP 2012
Montant actualisé :	560 000 000 €	19 137 000 €
Montant affecté :	122 008 952 €	17 178 523 €
Reste à affecter :	437 991 048 €	1 958 477 €
Montant réservé pour ce rapport :	10 980 000 €	60 000 €

Le présent rapport concerne l'adoption de l'opération de travaux de réhabilitation du collège Les Nénuphars à Bréval dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement des collèges 2010-2016.

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2010-2016 des collèges et établissements internationaux, le Conseil général des Yvelines a, par délibération du 18 décembre 2008, programmé la réhabilitation du collège Les Nénuphars à Bréval pour un coût global de 14 000 000 € TTC.

Dans le cadre des études de faisabilité, des réflexions ont été menées afin de calibrer au mieux les programmes de travaux dans les collèges, dans un contexte de vigilance budgétaire accrue. Les besoins ont donc été retravaillés en fonction des priorités hiérarchisées suivantes :

- le respect de la réglementation,
- la sécurité,
- les désordres avérés,
- les besoins fonctionnels.

Le coût prévisionnel de cette opération est à présent évalué à 10 980 000 € TTC (valeur janvier 2012).

La principale problématique de cet établissement, construit en 1989, réside dans l'existence de désordres au niveau de la couverture et de la charpente bois. Des malfaçons concernant la structure bois et la couverture

ont été ponctuellement traitées depuis la construction de l'établissement mais, malgré ces interventions, les désordres perdurent.

L'opération vise donc à remplacer globalement la couverture et renforcer la charpente (d'un point de vue structure et stabilité au feu), mais également :

- à améliorer les performances énergétiques des bâtiments dans une approche respectant la réglementation thermique globale,
- à mettre en œuvre l'accessibilité des personnes handicapées (travaux très importants du fait de la présence de "pas d'ânes"),
- à réhabiliter partiellement la demi-pension,
- à mettre aux normes ou en sécurité les autres ouvrages ou installations qui ne le sont pas ou plus et rénover ce qui le nécessite au regard des priorités définies précédemment.

L'exécution des travaux est prévue en 16 mois (dont 2 mois de période de préparation) de mai 2014 à août 2015.

Les travaux seront allotés en macro-lots.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera passé selon la procédure de marché négocié spécifique. Ce choix est justifié par le fait que les prestations concernent une réhabilitation d'ouvrages existants (article 74 III 1 du CMP) et que la prestation de service à réaliser est d'une nature telle que les spécifications du marché ne peuvent pas être établies préalablement avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres (article 35 I 2 du CMP).

Enfin, concernant la situation foncière du site, le Département est propriétaire du bâti tandis que l'assiette foncière, propriété du Syndicat Intercommunal du Collège de la Région de Neauphlette (SICOREN), est mise à disposition du Département. En conséquence, je reviendrai vers la Commission permanente pour l'organisation du transfert de propriété de l'assise foncière du site.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

OPERATION NOUVELLE

Opération :	2007P013O015T05
	BREVAL
	Collège Les Nénuphars
	Réhabilitation

1. Enveloppe financière €.TTC

Montant des travaux	8 847 900
Date de valeur	Janvier 2012
Maîtrise d'œuvre	873 600
Services au maître d'ouvrage	107 800
Divers et aléas	442 400
Révision	708 300
Total opération	<u>10 980 000</u>

Calendrier

Notification maîtrise d'oeuvre	Novembre 2012
Avant-Projet Définitif	Mai 2013
Notification travaux	Avril 2014
Livraison	Septembre 2015

Echéancier financier

2012	60 000 €
2013	1 320 000 €
2014	3 900 000 €
2015	5 000 000 €
2016	700 000 €

2. Présentation et contenu de l'opération

Les travaux visent à assurer la mise en conformité réglementaire vis-à-vis de la sécurité, l'accessibilité tout type de handicap, le respect des normes techniques en vigueur, la reprise des désordres. Il sera intégré des données environnementales, l'opération se réalisant dans le respect de la Réglementation Thermique globale avec l'atteinte d'un objectif de réduction de consommation d'énergie de 30 %.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche de qualité environnementale appliquée à l'ensemble des opérations de réhabilitation, restructuration et construction du département, il est proposé de traiter de manière performante les cibles suivantes :

- Gestion de chantier faible nuisance avec objectif de 100 % traçabilité des déchets et 40 % de valorisation.
- Gestion de l'eau,
 - niveau de performance à adapter au diagnostic réseau et données de débit de fuite,
 - systèmes hydro-économiques et sous-comptages dans les sanitaires réhabilités ou restructurés.
- Gestion de l'énergie avec objectif - 30% par rapport à la consommation actuelle.
- Maintenance, notamment pour l'accès aux luminaires et aux verrières.
 - Proposition d'une maintenance de l'éclairage par la maîtrise d'œuvre.
 - Installation d'un cheminement en stabilisé pour entretien extérieur des verrières.

- Confort visuel.
- Récupération de chaleur de la ventilation de la demi-pension.

TRAVAUX SUR BATIMENTS « EXTERNAT » ET « DEMI-PENSION » :

Il est prévu pour l'ensemble des bâtiments situés dans le périmètre des travaux :

- Le renforcement de la charpente pour des raisons de résistance et de stabilité au feu requises par la réglementation.
- La réfection complète de la couverture y compris l'isolation sous toiture, avec mise en sécurité de la toiture terrasse.
- La mise aux normes « accessibilité » du site.
- La mise aux normes « accessibilité » et « sécurité » du vide sanitaire existant sous la demi-pension.
- La réfection de la totalité des façades.
- La réalisation de l'isolation extérieure du bâtiment « demi-pension » sujet à d'importantes déperditions de chaleur.
- Le remplacement de l'intégralité des menuiseries extérieures.
- Des rénovations (remplacement des revêtements de sols et de murs dans les zones de travaux, remplacement des faux-plafonds des salles de classe du rez-de-chaussée et en R+1)
- L'amélioration des équipements pour réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage, au chauffage (chaudières à condensation) et à l'eau chaude sanitaire.
- La mesure en interne des performances environnementales par la mise en place de comptage et sous-comptage des fluides et le report des données vers le site (eau, gaz, électricité, détection de fuite, report d'alarmes) ainsi que le relevé de températures, intérieur et extérieur, afin de permettre la Gestion Active du Bâtiment (GAB).
- L'installation d'équipements hydro-économiques pour réduire les consommations d'eau liées aux sanitaires.
- Le remplacement de la cabine d'ascenseur.
- La réfection complète du Système de Sécurité Incendie.
- Le remplacement du système de contrôle d'accès au site, en conformité avec la réglementation accessibilité handicapés.

TRAVAUX SPECIFIQUES SUR LA DEMI-PENSION :

- Isolation extérieure,
- Réhabilitation partielle visant à la mise en place d'une gestion alimentaire HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points) qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments,
- Travaux de rénovation dans la salle à manger élèves et professeurs/self-service, la cuisine (ventilation, siphons...) et les vestiaires du personnel.

TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS :

- Réfection de la couverture avec vérification de l'isolation et sa reprise si nécessaire,
- Reprise des enduits extérieurs,
- Mise en conformité des installations électriques.

TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS :

- mise aux normes accessibilité (cheminements extérieurs, sanitaires, éclairage),
- aménagement des espaces verts,

- reprise des réseaux extérieurs,
- reprise complète de l'enrobé.

BÂTIMENTS PROVISOIRES

Mise en place de bâtiments provisoires pendant 14 mois, toutes sujétions comprises.